

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

**Arrêté du 2 août 2010 modifiant l'arrêté du 28 janvier 2010 portant nomination à la commission d'autorisation de mise sur le marché, prévue à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique, auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : SASP1030702A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5121-12, L. 5121-13, L. 5121-14-1, L. 5311-1, avant-dernier alinéa, L. 5323-4, R. 5121-21 à R. 5121-31, R. 5121-34 à R. 5121-60, R. 5121-202 et D. 5321-7 à D. 5321-12 ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 portant nomination à la commission d'autorisation de mise sur le marché, prévue à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique, auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu le courrier en date du 2 juin 2010 du secrétaire général de l'Académie nationale de pharmacie,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Au 2<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 28 janvier 2010 susvisé, le nom du membre suppléant, M. Bonnemain (Bruno), est remplacé par M. Guillemain (Joël).

#### Article 2

Le mandat de la personne nommée par le présent arrêté expire le 27 janvier 2013.

#### Article 3

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 2 août 2010.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice générale adjointe de la santé,*  
S. DELAPORTE